

Genève, le 9 février 1972

Distribué

Mercredi 16 février 1972

CICR, action de secours en faveur
des populations bihariques au Bengale
oriental.

Département politique. Proposition du 9 février 1972 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
11 février 1972 (adhésion).

Vu la proposition du Département politique et d'entente avec le
Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Deux millions de francs sont versés au Comité international
de la Croix-Rouge à Genève pour soutenir son opération de se-
cours en faveur de la population biharique au Bengale oriental.
2. Le versement précité sera imputé, selon l'arrêté du Conseil
fédéral du 20 novembre 1971 (10 millions), à l'article budgé-
taire 201.493.23.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 15 pour exécution
- FZD 9
- EFK 2
- Fin. Del. 2

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. J. M. M.



o.222.Pak/Inde.- MD/bi

Berne, le 9 février 1972

DistribuéeURGENTA u C o n s e i l f é d é r a l

CICR, action de secours
en faveur des populations bihariques
au Bengale oriental

Dans le domaine des secours à la population civile, le CICR est en train de mettre en oeuvre une nouvelle opération de grande envergure destinée principalement à apporter une aide alimentaire et médicale d'urgence aux minorités en danger au Bengale oriental (Biharis et Pakistanais de l'Ouest). Cette opération, qui s'étendra sur trois mois, devrait permettre de fournir un demi million de rations quotidiennes de 1.700 calories, un million de couvertures et des médicaments. Le CICR s'est adressé pour l'accomplissement de ce programme à une série de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et compte d'ores et déjà sur 20 équipes médicales provenant notamment des pays scandinaves, de France, du Japon, etc. Il vient d'autre part de lancer un appel de fonds aux gouvernements pour les inviter à participer, par des dons en nature et en espèces, aux frais de l'opération, évalués, pour la période de trois mois qui a été envisagée, à 44 millions de francs.

Ladite opération est dirigée de Genève par M. Enrico Bignami, nommé à cet effet Commissaire du CICR en charge de l'ensemble des actions du Comité dans le sous-continent indien. M. Bignami vient de se rendre sur place et c'est à l'issue d'un entretien qu'il a eu, le 15 janvier à Dacca, avec le Cheikh Mujibur Rahman (le jour

- 2 -

même où celui-ci assumait les fonctions de Premier Ministre du nouvel Etat) qu'un accord a été conclu, autorisant le CICR à entreprendre cette vaste opération de secours. Le CICR s'est aussitôt mis en quête de moyens de transport adéquats et a déjà pu acquérir à Singapour des camions et Landrovers, ainsi que des canots à moteur. Il lui manque encore des jeeps et des avions de capacités variées, dont certains devraient être équipés en vue de parachutages de secours, pour permettre d'atteindre quelques réduits coupés de toutes communications. Le CICR est en pourparlers à ce sujet avec des gouvernements dont il espère une aide prochaine. Ainsi, à la suite d'une demande qu'il a faite dans ce sens au Département politique, la Confédération a affrété à son intention un second avion DC 6 de Balair. Celui-ci a quitté la Suisse le 6 février, à destination de Calcutta, d'où il transportera journallement, avec le premier avion déjà mis à sa disposition par notre pays, environ 50 tonnes de secours.

Toutefois, trop peu de jours se sont écoulés depuis que le CICR a lancé son appel d'aide aux Croix-Rouge nationales ainsi qu'aux gouvernements, de sorte que les fonds devant permettre à une pareille action de devenir, dans un bref délai, opérationnelle font encore défaut. Afin de pallier ses difficultés momentanées en trésorerie, le CICR s'est adressé au Département politique pour solliciter de la Confédération une contribution si possible immédiate de deux millions de francs.

Le plan de secours mis sur pied par le CICR représente pour des centaines de milliers de personnes une assistance d'une importance à tel point vitale que nous estimons devoir sans tarder répondre à cette demande.

Vu ce qui précède, le Département politique a donc l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) deux millions de francs sont versés au Comité international de la Croix-Rouge à Genève pour soutenir son opération de secours en faveur de la population biharie au Bengale oriental.
- 2) Le versement précité sera imputé, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 20 novembre 1971 (10 millions), à l'article budgétaire 201.493.23.

Aide aux victimes du conflit
indo-pakistanaïse.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Département politique. Proposition du 31 janvier 1972 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
4 février 1972 (adhésion).

Graber

Vu la proposition du Département politique et d'accord avec le
Département des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Pour rapport joint:

- 1) - au Département des finances et des douanes pour la poursuite
des opérations entreprises par la Confédération en faveur
des victimes des événements du subcontinent indien, l'affrètement
d'avions pour le CICR et le versement à un million de dollars
des réfugiés.

Extrait du procès-verbal:

- 2) - au Département politique, en 15 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, en 3 exemplaires,
pour information

Extrait du procès-verbal au:

- XPD - 10 pour exécution
- FZD 9
- EPK 2
- Fin. Del. 5

Pour extrait conforme:

le secrétaire,

SALLVALLT